

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

01/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :
Avenants réhabilitation-
extension du commerce :
Lot 1 entreprise ECB

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.

Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

**Actes modificatifs numéros 1 – 2 et 3 réhabilitation-extension du commerce : avenants ECB
Lot n°1 GROS OEUVRE**

Madame le maire expose ci-dessous au conseil municipal les avenants de l'entreprise ECB.

Acte modificatif n°1

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

Grange : Echafaudage, réalisation de sommier BA 25x40ht	HT	4 280,00 €
Equipements sanitaires et sécurité du chantier, branchement cuisine provisoire, poteaux BA	HT	-4 324,00 €

Cet acte fait suite aux : **contraintes techniques dues au bâti existant**

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 8 octobre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	4 280,00 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	-4 324,00 €
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	-44,00 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant HT de l'acte modificatif :	-44,00 €
Montant précédent HT du marché :	135 634,00 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHÉ :	135 590,00 €
TVA	27 118,00 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHÉ :	162 708,00 €

ARTICLE 5 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Acte modificatif n°2

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

Condamnation de portes et fenêtres	HT	4 360,00 €
Reprises et révisions de seuils	HT	-200,00 €

Cet acte fait suite à : Adaptation du projet pour économie en supprimant des menuiseries ALU

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 12 décembre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	4 360,00 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	-200,00 €
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	4 160,00 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant HT de l'acte modificatif :	4 160,00 €
Montant précédent HT du marché :	135 580,00 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHE :	139 740,00 €
TVA	27 950,00 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHE :	167 700,00 €

ARTICLE 5 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Acte modificatif n°3

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

Reprise de maçonnerie	HT	7 363,80 €
-----------------------	----	------------

Cet acte fait suite à : Découverte après démolitions. Nécessité structurelle.

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 3 décembre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	7 363,80 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	7 363,80 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant HT de l'acte modificatif :	7 363,80 €
Montant précédent HT du marché :	139 750,00 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHE :	147 113,80 €
TVA	29 422,76 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHE :	176 536,56 €

ARTICLE 5 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal, décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- D'approuver les actes modificatifs numéros 1 – 2 et 3 du marché réhabilitation-extension du commerce du lot n° 1 GROS ŒUVRE de l'entreprise ECB :

- Avenant 1

Montant HT des Travaux en plus-value :	4 280.00 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	- 4 324.00 €
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	- 44.00 €

- Avenant 2

Montant HT des Travaux en plus-value :	4 360.00 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	- 200.00 €
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	4 160.00 €

- Avenant 3

Montant HT des Travaux en plus-value :	7 363.80 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	7 363.80 €

- D'autoriser madame le maire à signer les actes modificatifs et tous les documents y afférents.

Saint-Palais, le 21 janvier 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Aurélië CHABENAT

Sandra FAUCHERET



Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 018-211802293-20260121-012026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS

02/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :
Avenants réhabilitation-
extension du commerce :
Lot 3 entreprise ELVIN

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.
Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume
- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

Actes modificatifs numéros 1 – 2 réhabilitation-extension du commerce : avenants ELVIN Lot n°3 CHARPENTE BOIS

Madame le maire expose ci-dessous au conseil municipal les avenants du lot 3 de l'entreprise ELVIN :

Acte modificatif n°1

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

Réalisation en sous-œuvre du plancher lit RDC du bar et ajout de lambourdes + reprises des murelles de l'ancien rebouchement de bords HT 3 113,98 €

Cet acte fait suite à : découverte après démolition

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 27 octobre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	3 113,98 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	3 113,98 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant HT de l'acte modificatif :	3 113,98 €
Montant précédent HT du marché :	25 000,00 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHÉ :	28 113,98 €
TVA	5 622,00 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHÉ :	33 735,98 €

ARTICLE 5 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Acte modificatif n°2

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

Ajout d'un OSB de 15 sur le plancher des combles	HT	3 382,84 €
--	----	------------

Cet acte fait suite à : Alés de chantier - Sécurité incendie.

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 16 décembre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	3 382,84 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	3 382,84 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant HT de l'acte modificatif :	3 382,84 €
Montant précédent HT du marché :	28 113,98 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHÉ :	31 496,82 €
TVA	6 299,36 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHÉ :	37 796,18 €

ARTICLE 6 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal, décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- D'approuver les actes modificatifs numéros 1 et 2 du marché réhabilitation-extension du commerce du lot n° 3 CHARPENTE BOIS de l'entreprise ELVIN :
 - o Avenant 1
 - Montant HT des Travaux en plus-value : 3 113,98 €
 - Montant HT des Travaux en moins-value :
 - TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT : 3 113,98 €
 - o Avenant 2
 - Montant HT des Travaux en plus-value : 3 382,84 €
 - Montant HT des Travaux en moins-value :
 - TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT : 3 382,84 €
- D'autoriser madame le maire à signer les actes modificatifs et tous les documents y afférents.

Saint-Palais, le 21 janvier 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Aurélien CHARENAT

Sandra FAUCHERET

Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 018-211802293-20260121-022026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS

03/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :
Avenant réhabilitation-
extension du commerce
Lot 6 entreprise
PLASTIFERM

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.

Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume
- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

Acte modificatif n°1 réhabilitation-extension du commerce : avenant PLASTIFERM Lot n°6 MENUISERIES EXTERIEURES

Madame le maire expose ci-dessous au conseil municipal l'avenant du lot 6 de l'entreprise PLASTIFERM :

Acte modificatif n°1

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

Ajout du chéneau cuisine	HT	1 633,00 €
Suppression menuiseries aluminium extérieures : ME04, ME11, ME13, ME16, ME20, ME22, ME24 et ME25	HT	-7 748,00 €

Cet acte fait suite à : la demande du maître d'ouvrage

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 28 novembre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	1 633,00 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	-7 748,00 €
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	-6 215,00 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant HT de l'acte modificatif :	-6 215,00 €
Montant précédent HT du marché :	85 184,50 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHÉ :	85 940,50 €
TVA	11 789,90 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHÉ :	70 739,40 €

ARTICLE 5 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal, décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- D'approuver l'acte modificatif n°1 du marché réhabilitation-extension du commerce du lot n° 6 MENUISERIES EXTERIEURES entreprise PLASTIFERM :
 - o Avenant 1
- | | |
|---|--------------|
| Montant HT des Travaux en plus-value : | 1 533.00 € |
| Montant HT des Travaux en moins-value : | - 7 748.00 € |
| TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT : | - 6 215.00 € |
- D'autoriser madame le maire à signer l'acte modificatif et tous les documents y afférents.

Saint-Palais, le 21 janvier 2026

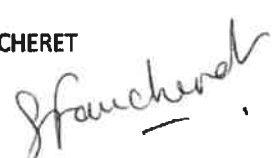
Le Maire

Le secrétaire de séance,

Aurélien CHABENA

Sandra FAUCHERET

Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 018-211802293-20260121-032026-DE



Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal, décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- D'approuver l'acte modificatif n°1 du marché réhabilitation-extension du commerce du lot n° 2 RAVALEMENT entreprise CAZIN :
 - o Avenant 1
 - Montant HT des Travaux en plus-value : 875.64 €
 - Montant HT des Travaux en moins-value :
 - TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT : 875.64 €
- D'autoriser madame le maire à signer l'acte modificatif et tous les documents y afférents.

Saint-Palais, le 21 janvier 2026

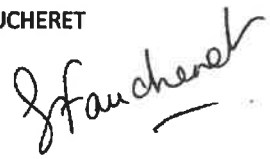
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Aurélien CHABENAT

Sandra FAUCHERET

Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 018-211802293-20260121-042026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

04/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :
Avenant réhabilitation-
extension du commerce
Lot 2 entreprise CAZIN

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.
Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume
- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

Acte modificatif n°1 réhabilitation-extension du commerce : avenant CAZIN Lot n°2
RAVALEMENT

Madame le maire expose ci-dessous au conseil municipal l'avenant du lot 2 de l'entreprise CAZIN :

Acte modificatif n°1

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le marché de l'entreprise titulaire en prenant en compte les travaux en plus et moins-value, selon la description du devis de l'entreprise joint pour le chantier désigné ci-dessus. Il concerne :

FOURNITURE ET POSE VENTILATION LOGEMENT	HT	875,64 €
---	----	----------

Cet acte fait suite à : Adaptation chantier. Ventilation logement

Cet acte modificatif a été analysé par le Maître d'Œuvre et a obtenu l'accord de celui-ci.

Date(s) du(des) devis : 5 décembre 2025

ARTICLE 2 : TRAVAUX OBJETS DE L'ACTE MODIFICATIF

Montant HT des Travaux en plus-value :	875,64 €
Montant HT des Travaux en moins-value :	
TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT :	875,64 €

ARTICLE 3 : PRIX - DELAIS

Les prix sont établis en valeur base marché. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant HT de l'acte modificatif :	875,64 €
Montant précédent HT du marché :	64 591,10 €
MONTANT ACTUEL HT DU MARCHÉ :	65 466,74 €
TVA	13 093,35 €
MONTANT ACTUEL TTC DU MARCHÉ :	78 560,09 €

ARTICLE 5 : CLAUSES DIVERSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent acte modificatif, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

05/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :

Réhabilitation-extension
du commerce : Abandon
de la PSE n°10 plafonds
coupe-feu dans les 3
dépendances

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.

Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

**Réhabilitation-extension du commerce : Abandon de la PSE n°10 plafonds coupe-feu 1h
PREGIWAB dans les 3 dépendances – lot n°7 PLATRIERIE SECHE SBPI**

Suite au retrait de l'isolant au plafond des trois dépendances, il a été constaté la présence de nombreux réseaux (eau, électricité, chauffage), il n'est donc pas souhaitable de réaliser le plafond coupe-feu pour ne pas les « noyer » dans l'isolant et les laisser facilement accessibles.

Madame le maire propose donc au conseil municipal d'abandonner cette PSE qui avait été envisagée au départ du projet. Il n'est pas envisagé aujourd'hui de les utiliser comme lieu de stockage. Ces locaux pourront faire l'objet d'une réhabilitation dans une seconde phase du projet.

L'abandon de cette PSE nous permet de réaliser une économie de 5 642,00 € HT.

PSE N°10 PLAFONDS COUPE-FEU 1h PREGIWAB	m²	62,00	91,00	5 642,00
Total HT PSE N°10 TVA 20 %				5 642,00 1 128,40
Total TTC				6 770,40

Le conseil municipal, après délibération, accepte d'abandonner la PSE n°10 plafonds coupe-feu 1h PREGIWAB dans les 3 dépendances.

Saint-Palais, le 21 janvier 2026

Le Maire,

Aurélie CHABENAT

Le secrétaire de séance,

Sandra FAUCHERET

Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 018-211802293-20260121-052026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026
ID : 018-211802293-20260121-062026-DE

06/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :

Grange attenante au commerce : Approbation d'un devis pour la mise en place de bandes de rive sur chevron

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.

Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

Grange attenante au commerce : Approbation d'un devis pour la mise en place de bandes de rive sur chevron.



COUVERTURE CHARPENTE DE
NANCAY
Route de Selbris
18390 Nancay

DEVIS

DEVIS n° : 975 11 2025	CLIENT : COMMUNE ST PALAIS
	AFFAIRE : Mise en place de bandes de rive sur Chevron

Proposition principale

LOT	DESCRIPTION	UNT	QTE	PRIX UNIT.	PRIX TOTAL HT
1	<u>Echafaudage</u>				
1.1	Mise en place d'un échafaudage vertical de pied à éléments métalliques. Départ sur embases réglables à vis, montants fixes en élévation molsés tous les 2,00 M rigidifié par diagonales. Echelles intérieures pour accès au plancher de travail disposées au dernier niveau, muni de trappe pour fermeture. Garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes y compris fillet flexible. Comportant démontage, double transport, location et tous droits de volerie.	M2	90,00	17,66	1 589,40
	TOTAL HT LOT 1 : Echafaudage				1 589,40
2	<u>Rives zinc, anthracite avec ourlet et planche sapin 2 cm</u>				
2.1	Dépose sans réemploi de rive adossée façonnée en bardet ardoise fibrociment, descante, fangement.	ML	24,00	25,00	600,00
2.2	Fourniture et pose de rive en habillage zinc anthracite et planche sapin de 2 cm d'épaisseur.	ML	24,00	46,16	1 107,84
	TOTAL HT LOT 2 : Rives zinc, anthracite avec ourlet et planche sapin 2 cm				1 707,84

TVA	Montant HT	Montant TVA
20,00 %	3 297,24 €	659,45 €

Total prix de vente HT	3 297,24 €
Total TVA	659,45 €
Total prix de vente TTC	3 956,69 €

Proposition principale - Récapitulation des lots

LOT	DESIGNATION	PRIX TOTAL HT	TVA	PRIX TOTAL TTC
Lot 1	Echafaudage	1 589,40 €	20,00 %	1 907,28 €
Lot 2	Rives zinc, anthracite avec ourlet et planche sapin 2 cm	1 707,84 €	20,00 %	2 049,41 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve le devis de l'entreprise COUVERTURE CHARPENTE DE NANCAY pour la mise en place de bandes de rive sur chevron sur la grange attenante au commerce.

Saint-Palais, le 21 janvier 2026

Le Maire,

Aurélien CHABENAT

Le secrétaire de séance,

Sandra FAUCHERET

Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

07/2026/01

MEMBRES

En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date d'affichage
16/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Objet :
Motion de soutien à la
panthéonisation de
George Sand

Séance du vingt et un janvier deux mil vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne.

Messieurs : BRAQUART Jean-François ; OBRY Guillaume ; CHABIN Pierre ; GILBERT Alexandre ; GROUSSON Jean-Michel ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- M. PAGNY Aurélien donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne

Secrétaire de séance : Madame FAUCHERET Sandra

Motion de soutien à la panthéonisation de George Sand

Alors que nous commémorerons, en 2026, les 150 ans de la disparition de George Sand, une mobilisation rassemblant des élu.es, des citoyens et citoyennes, des artistes, des auteurs et autrices, porte la demande de sa reconnaissance nationale par son entrée au Panthéon, sous la forme d'un cénotaphe.

George Sand est dépositaire d'une œuvre immense et diversifiée (romans, œuvre autobiographique, articles de presse, contes, pièces de théâtre, chroniques, œuvre épistolaire, ...) qui témoigne de son parcours de femme libre et engagée, devenue aujourd'hui une véritable référence pour les citoyens.

Militante pour l'émancipation et l'instruction du peuple, pour l'amélioration des conditions de vie des ouvriers et paysans qu'elle côtoyait à Nohant, George Sand s'est toujours inspirée du Berry pour aborder les grandes questions universelles.

Inlassable combattante pour la République qu'elle appela très tôt de ses vœux, toute son œuvre est porteuse d'une philosophie politique d'une incroyable modernité. Son engagement politique et social pour un monde plus tolérant, plus juste et plus égalitaire et ses prises de positions écologiques, sont exemplaires.

George Sand incarne les valeurs d'une France Républicaine, sociale, laïque et universaliste.

Considérant que sa place est au Panthéon, le conseil municipal de Saint-Palais (18110) réuni le 21 janvier 2026 demande que ce projet, symbole d'une reconnaissance nationale envers cette personnalité passionnée et visionnaire et résolument républicaine, reçoive une réponse favorable de la part du chef de l'État pour qu'elle puisse enfin rejoindre Victor Hugo au Panthéon de la République.

Le Maire,

Aurélie CHABENAT



Saint-Palais, le 21 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

Sandra FAUCHERET

Diffusion sur le site internet de la commune le 22 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 018-211802293-20260121-072026-DE

